



**PRÉFET
DU BAS-RHIN**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction de la citoyenneté
et de la légalité**

Strasbourg, le **12 JUIN 2026**

ARRÊTÉ

établissant le tableau des électeurs pour l'élection des sénateurs du 27 septembre 2026 dans le département du Bas-Rhin

**Le préfet de la région Grand Est,
préfet de la zone de défense et de sécurité Est,
préfet du Bas-Rhin**

VU les articles L.280, L. 292, R. 146 et R.147 du code électoral ;

VU le décret du 18 juin 2025 portant nomination de Madame Maxime AHRWEILLER ADOUSSO en qualité de secrétaire générale de la préfecture du Bas-Rhin ;

VU le décret du 19 novembre 2025 portant nomination de Monsieur Amaury DE SAINT-QUENTIN en qualité de préfet de la région Grand Est, préfet de la zone de défense et de sécurité Est, préfet du Bas-Rhin ;

VU le décret n° 2026-301 du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs ;

CONSIDÉRANT que le tableau des électeurs sénatoriaux est établi par le préfet et rendu public au plus tard le septième jour suivant l'élection des délégués et de leurs suppléants ;

SUR proposition de la secrétaire générale de la préfecture du Bas-Rhin ,

ARRÊTE :

Article 1er : Le tableau des électeurs pour l'élection des sénateurs du dimanche 27 septembre 2026 dans le département du Bas-Rhin (67) est établi conformément à l'annexe du présent arrêté.

Article 2 : Conformément aux dispositions de l'article R. 147 du code électoral, le tableau des électeurs sénatoriaux annexé au présent arrêté est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Strasbourg (de préférence par l'application télérecours citoyen, sur le site : www.telerecours.fr) dans un délai de trois jours à compter de sa publication.

Article 13 : La secrétaire générale de la préfecture du Bas-Rhin est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Bas-Rhin et notifié aux maires de chaque commune du Bas-Rhin.

Le préfet,

**Pour le Préfet et par délégation,
La Secrétaire Générale**


Maxime AHRWEILLER ADOUSSO